

**Conseil
Municipal
Du
29/03/2006**

Réuni à la Mairie de
Villeparois à 20
heures 30

Sur convocation
adressée par le Maire
aux conseillers
municipaux
le 23/03/2006
et avis affiché à la
porte de la mairie ce
même jour

Nombre de
conseillers en
exercice : **10**

Président de séance

**Le Maire,
Michel BOURGEOIS**

Secrétaire de séance

Bruno MICHEL

**DELIBERATION
N° 09**

DOSSIER
REFERENCE

Déposée le
/ / 2005
à la Préfecture de la
Haute-Saône

Affichée le
: / / 2005
A la porte de la Mairie

Annexes :

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DE LA HAUTE SAÔNE**

COMMUNE DE VILLEPAROIS

* * *

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

* * *

L'AN DEUX MILLE SIX, le 29 mars, le Conseil Municipal de la Commune de Villeparois s'est réuni à 20 h 30, au lieu habituel de ses séances, sur convocation légale adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

ETAIENT PRESENTS: M. BOURGEOIS Michel, Mme JEANPIERRE Jacqueline, Mme LYAUTEY Janine M. MICHEL Bruno, M. POUGET Jean-Pierre, M. ROCHE Patrice, M. VINCENT Olivier.

**ETAIENT EXCUSES OU
ABSENTS :**

Mme GARNIER Martine,

M. BERSOT Alain,

M BAGUET Thierry,

Pouvoir donné à :

Procuration à Mme JEANPIERRE
Jacqueline

**Projet de création d'un nouveau lotissement communal
au lieudit « La roche »
Budget 2006**

Rapporteur : Le Maire

Je vous rappelle que nous avons signé un compromis de vente pour l'acquisition de plusieurs parcelles de terrain au lieudit « La Roche » en vue d'y réaliser une opération de lotissement.

Plusieurs décisions sont à prendre concernant cette création

Il convient :

- De donner un nom à ce lotissement.
- De créer un nouveau budget annexe.
- De définir si cette nouvelle activité sera assujettie à la TVA.
- De voter un premier budget prévisionnel.

Décision :

Exprimées	8
Abstention :	0
Contre :	0
Pour	0

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide:

Nom du lotissement

De nommer ce nouveau lotissement réalisé sur des terrains situés au lieudit « La Roche » : « **Les Coteaux de la Roche** »

Création d'un service annexe

De créer un nouveau service annexe au budget général et d'en confier sa gestion au trésorier principal de la commune, Monsieur Laurent ROSE.

Assujettissement à la TVA

Après avoir entendu les arguments du Maire et les conseils qu'il a obtenu du notaire et des services de la trésorerie.

- D'assujettir cette opération de lotissement à la TVA
- De confier à Monsieur le Maire le soin d'effectuer les démarches administratives nécessaires à l'enregistrement de cette opération auprès des services chargés du recouvrement de la TVA
- De lui donner délégation pour signer toutes les pièces administratives nécessaires à la mise en place de cet assujettissement.

Lotissement « Les coteaux de la Roche » Budget 2006

Rapporteur : Le Maire

Le budget qui vous est présenté ne prend en compte que les premières opérations que nous devons réaliser en 2006 pour l'ouverture de ce nouveau service et le démarrage de ce projet.

Sa présentation conforme aux recommandations et commentaires de l'instruction budgétaire M14 est assez différente de celle appliquée pour la réalisation du lotissement communal « Aux Chailles »

Les travaux nécessaires à la viabilisation des parcelles, les frais divers et les frais d'étude seront comptabilisés dans la section de fonctionnement et viendront enrichir les en-cours de production de biens.

La section d'investissement comptabilisera les opérations de variation de stock aménagés

En fin d'opération, les biens réalisés (Voirie, réseaux d'eau, d'assainissement) relevant du domaine public seront transférés dans le budget principal de la commune ou dans les services annexes concernés.

Aucun travaux de viabilisation n'étant réalisé, ce budget est pour l'instant équilibré par un emprunt à hauteur de 66 700 €

Décision :

Exprimées	8
Abstention :	0
Contre :	0
Pour	8

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le budget « lotissement Les coteaux de la Roche » 2006 présenté par le Maire

- Budget voté par chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement
- Sans vote formel de chaque chapitre

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Les membres du Conseil,

Le Maire,

Michel BOURGEOIS